



Certifié conforme, et vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire du 19 Mai 2026 approuvant la modification n°3 du PLUi-H

Le président
Jean-François Berger



Échelle : 1:6 000
Date d'édition : 08/06/2026
Production cartographique : Epode
Fichier : 247400682_reglement_graphique_03_20260519.pdf

MODIFICATION N°3 - 19 MAI 2026

HISTORIQUE DES PROCÉDURES:

PLUi-H approuvé - 13 septembre 2022
Évolution suite à recours gracieux de l'État - 29 mars 2023
Modification de droit commun n°1 - 12 Novembre 2024
Modification n°4 - 11 Février 2025
Modification simplifiée n°1 - 10 Juin 2025
Révision allégée n°2 - 19 Mai 2026



ZONAGE

Contours de zonage

PRESCRIPTIONS

Emplacements réservés au titre de l'article L151-41 du CU

Emplacement réservé
Emplacement réservé social
Secteur de projet en attente d'un projet d'aménagement global (PAPAG)

Éléments à protéger au titre de l'article L113-1 du CU

Espace Bois Classé

Secteurs délimités au titre des articles L151-6 et L151-7 du CU

Secteur soumis à Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)

Éléments à protéger au titre de l'article L151-23 du CU

Corridor écologique
Réservoir de biodiversité
Zone humide
Pelouse sèche
Cônes de vue

Éléments à protéger au titre de l'article L151-19 du CU

Secteur d'intérêt paysager
Périphérie de bords d'intérêt patrimonial ou architectural
Protection Patrimoniale

Éléments à protéger au titre des articles L151-17 et L151-18 du CU

Ordre d'implantation continu des constructions
Ligne de construction à respecter (alignement)

Éléments à protéger au titre de l'article L151-15 du CU

Servitude de mixité sociale

Éléments à protéger au titre de l'article L151-38 du CU

Périmètre de domaine skiable
SUP d'aménagement des domaines skiables
Remontées mécaniques

Secteurs délimités au titre de l'article L151-16 du CU

Linéaires commerciaux
Préservation de la diversité commerciale

AUTRES

Zone inconstructible
Zone constructible sous conditions
Périmètre de protection immédiat de captage
Périmètre de protection rapproché de captage
Marge de recul classement sonore
Bâtiments agricoles
Périmètre de protection des monuments historiques (500m)
Ligne THT SUP
Changement de destination
Monument historique

A TITRE INDICATIF

Contours CCHIC
Limites communales
Surfaces en eau et cours d'eau
Bâtiments cadastrés
Bâti non cadastré (mise à jour à la date d'approbation du PLU)
Parcelles
Domaine public
Permis de construire

Sources de données : © IGN, Géoportail de l'Urbanisme, DGFiP Cadastre © Droits de l'État réservés * 01/04/2025

0 500 1 000 m



LA VERNAZ

VAILLY

LE BIOT

BELLEVAUX

SEYTROUX

MODIFICATION N°3 - 19 MAI 2026

HISTORIQUE DES PROCÉDURES:

PLUI-H approuvé - 13 septembre 2022
Évolution suite à recours gracieux de l'Etat - 29 mars 2023
Modification de droit commun n°1 - 12 Novembre 2024
Modification n°4 - 11 Février 2025
Modification simplifiée n°1 - 10 Juin 2025
Révision allégée n°2 - 19 Mai 2026



ZONAGE

Contours de zonage

PRESCRIPTIONS

Emplacements réservés au titre de l'article L151-41 du CU

- Emplacement réservé
- Emplacement réservé social
- Secteur de projet en attente d'un projet d'aménagement global (PAPAG)

Éléments à protéger au titre de l'article L113-1 du CU

- Espace Bois Classé

Secteurs délimités au titre des articles L151-6 et L151-7 du CU

- Secteur soumis à Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)

Éléments à protéger au titre de l'article L151-23 du CU

- Corridor écologique
- Reservoir de biodiversité
- Zone humide
- Pelouse sèche
- Cônes de vue

Éléments à protéger au titre de l'article L151-19 du CU

- Secteur d'intérêt paysager
- Périmètre de bûis d'intérêt patrimonial ou architectural
- Protection Patrimoniale

Éléments à protéger au titre des articles L151-17 et L151-18 du CU

- Ordre d'implantation continu des constructions
- Ligne de construction à respecter (alignement)

Éléments à protéger au titre de l'article L151-15 du CU

- Servitude de mixité sociale

Éléments à protéger au titre de l'article L151-38 du CU

- Périmètre de domaine skiable
- SUP d'aménagement des domaines skiables
- Remontées mécaniques

Secteurs délimités au titre de l'article L151-16 du CU

- Unitaires commerciaux
- Préservation de la diversité commerciale

AUTRES

- Zone inconstructible
- Zone constructible sous conditions
- Périmètre de protection immédiat de captage
- Périmètre de protection rapproché de captage
- Marge de recul classement sonore
- Bâtiment agricole
- Périmètre de protection des monuments historiques (500m)
- Ligne THT SUP
- Changement de destination
- Monument historique

A TITRE INDICATIF

- Contours CCHC
- Limites communales
- Surfaces en eau et cours d'eau
- Bâtiments cadastrés
- Site non cadastré (mise à jour à la date d'approbation du PLU)
- Parcelles
- Domaine public
- Permis de construire